



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence, de
la consommation,
du travail et de
l'emploi de
Normandie**

**Pôle Politique du travail
Cellule d'appui pluridisciplinaire
en santé et sécurité au travail**

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
AU TITRE D'INTERVENANT EN PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

(Articles L.4644-1, R.4623-37 à R.4623-39,
R.4644-1 à R.4644-5 et D.4644-6 à D.4644-11 du Code du travail)

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie soussignée certifie qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, il a été procédé ce jour à l'enregistrement au titre d'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) de :

APAVE EXPLOITATION FRANCE

sous le numéro : 2020- 25

pour une période de cinq ans, qui expire le 8 novembre 2025

Le présent enregistrement vaut pour les interventions menées par le(s) intervenant(s) suivant(s) et dans les domaines de compétences de chacun :

Nom Consultant	Domaine de Compétences
Madame Marie Astrid MIQUEL	Gestion des Entreprises extérieures-Santé Sécurité au travail- Transport matières dangereuses-Risques chimiques
Madame Betty WALLET	Conseillère transport marchandises dangereuses-Santé sécurité au travail
Monsieur Frédéric FERMENT	Maîtrise du risque amiante-Gestion des entreprises extérieures
Monsieur Fabrice MONLIEN	Prévention des risques chimiques- Zonage Atex – Gestions des entreprises extérieures- Evaluation des risques professionnels
Monsieur Julien LAURENT	Maîtrise du risque amiante- Gestion des entreprises extérieures
Monsieur Mickael ANDRE	Evaluation des risques professionnels-Arbre des causes- Gestion des entreprises extérieures- Ergonomie – Etude de postes
Monsieur Mathieu DELAMARE	Maîtrise du risque amiante
Monsieur Manuel LECUYER	Conseiller transport marchandises dangereuses- Santé sécurité au travail- Gestion des entreprises extérieures
Monsieur Anthony GUERY	SMS-Gestion des entreprises extérieures- Santé sécurité au travail-Evaluation des risques chimiques

Conformément aux dispositions de l'article D.4644-8 du Code du travail,
l'enregistrement au titre d'IPRP est valable pour l'ensemble du territoire
national.



Fait à Rouen, le 9 novembre 2020

P/LA DIRECTRICE RÉGIONALE
et par subdélégation
L'adjoint au Chef du Pôle Travail

DAVID DELASALLE